

Autorisation Prise de sang contrôle anti-dopage.

Je soussigné..............................................................,père, mère, représentant légal\* de ..................................................., né(e) le : .............................................

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, (prise de sang, prélèvement de cheveux et/ou d’ongles), effectué dans le cadre de la lutte contre le dopage, sur ce dernier/ cette dernière\*.

\*Barrer les mentions inutiles

Fait à ...................., le .................. Pour faire valoir ce que de droit,

RAPPEL

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu en compétition et hors compétition.  
Tout sportif mineur doit présenter l’autorisation au préleveur agréé́ en cas de prélèvement sanguin.

L’absence de ce document ne permettra pas la réalisation du contrôle, ce qui pourra entrainer des sanctions de la part de la fédération.

Le préleveur agréé́ est infirmier, médecin ou technicien de laboratoire.